



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/6A
Paris, 4 juin 2008
Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada
2 – 10 juillet 2008

**Point 6A de l'ordre du jour provisoire: Rapport d'avancement concernant le
Fonds pour le patrimoine mondial africain**

RESUME

Ce rapport résume les progrès effectués depuis la 31^{ème} session du Comité (Christchurch, 2007) dans l'établissement du Fonds pour le patrimoine mondial africain, requis par la décision **31 COM 23B**. Le rapport présente également, pour information, une copie du plan stratégique 2008-2010 pour la mise en œuvre de l'Exposé de principe de l'Afrique sur l'état du patrimoine mondial en Afrique.

Projet de décision: 32 COM 6A, voir Point X

I. INTRODUCTION

1. Les bureaux du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) sont situés dans les locaux de la Banque de Développement d'Afrique Australe (BDAA), à Midrand, en Afrique du Sud. Le FPMA est opérationnel depuis le 1er octobre 2007. Le Fonds était précédemment géré par le Département des arts et de la culture d'Afrique du Sud (*South African Department of Arts and Culture*). Le personnel du Fonds comporte un directeur, un conseiller technique détaché par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et un assistant administratif. En raison du manque de personnel, le Département des arts et de la culture et la BDAA apportent un soutien logistique.

II. ETABLISSEMENT D'UN STATU QUO

2. Le fonds de dotation doit générer à ses débuts un produit financier d'au moins 300.000 dollars EU par an, puis atteindre 500.000 dollars EU dans les cinq prochaines années. Il est prévu que la valeur totale du capital du fonds de dotation atteigne 10 millions de dollars EU. Les produits du fonds de dotation permettront d'aider les Etats parties africains à mettre en œuvre la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, en Afrique.
3. Une série de réunions se sont tenues avec la BDAA et le Département des arts et de la culture d'Afrique du Sud pour faire le point sur la situation actuelle du Fonds. En septembre 2007, les fonds destinés au FPMA domiciliés à la BDAA s'élevaient à 8.633.605,5 rands (1.300.000 dollars EU). Il était important d'établir une liste des pays qui avaient promis une contribution et de déterminer les montants de ces contributions. Les listes des promesses de don et des contributions ont donc été établies. .
4. En février 2008, le montant des fonds mobilisés était de 24 millions de rands (3,3 millions dollars EU). Le tableau suivant indique l'état des promesses de don et des contributions effectives :

PROMESSES ET CONTRIBUTIONS – JANVIER 2008

AFRIQUE

	Promesses		Versé \$	
	\$	Rands		Rands
Maroc	50000		49985	358092.54
Maurice	10000		9985	72091.7
Kenya	35000		32983	229626.65
Algérie	60000		0	
Gabon	60000		0	
Namibie	50000		60000	433060
Afrique du Sud		20000000		5000000
Nigeria	1000000			
Tanzanie	500000			
Zambie	50000			
Union Africaine	60000			
Sous-Total	1875000	20000000	152953	6092870.89
Autres pays				
Norvège	500000			
Inde (étude de faisabilité)	30000			183141
India (dotation)	50000		79885	353115

Corée du Sud (réunion d'information)	30000	29985	210824.54
Espagne	1439800	1439800	9800000
Chine (étude de faisabilité)			199034
Chine (Dotation)	1000000	1000000	7142000
Pays-Bas (Etude de faisabilité)		154152	138835.8
Pays-Bas (Dotation)			610680
Israël	25000		138835.8
Royaume-Uni (réunion d'Abuja)	48000		
Sous-Total	3122800	2549670	18791782.34
Grand Total	4997800	20000000	2702623
			24884653.23

5. Les fonds ont fait l'objet d'un audit par l'auditeur général de l'Afrique du Sud pour l'année 2006-2007 et 2007-2008. Une demande d'audit a été formulée, à laquelle BDAA a répondu positivement, ce qui a enclenché le processus.

III. PUBLICITE, MARKETING ET STRATEGIE DE MARQUE

6. Des outils d'identité visuelle ont été développés et seront utilisés pour les campagnes de promotion et de collecte de fonds du FPMA. Le Fonds a bénéficié de l'aide de MTN Afrique du Sud (une compagnie de téléphonie mobile). Les outils développés sont les suivants :
- *Papier à en-tête et cartes de visite ;*
 - *Brochures et affiches à des fins promotionnelles ;*
 - *Site web.*
7. Ces outils promotionnels sont réalisés en deux langues : le français et l'anglais. Il est prévu de lever des fonds pour les produire en arabe également. Des experts du continent ont été sollicités pour participer au développement de ces outils. Ainsi, un atelier de travail a été organisé, à la fin du mois de janvier 2008, pour discuter des outils de l'identité visuelle.

IV. DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE DEMANDE D'ASSISTANCE

8. Le soutien apporté par le conseiller technique du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a été utile au développement des premières versions des formulaires de demande d'assistance et des directives présentant les démarches à suivre pour l'attribution de financement. Les documents préliminaires ont été distribués aux Etats parties et sont également disponibles sur le site web du FPMA (<http://www.awhf.net>).

V. PROJETS PRIORITAIRES

9. Le FPMA a commencé la mise en œuvre des projets prioritaires qui ont été identifiés par le Conseil d'administration, lors de sa seconde réunion, qui s'est tenue à Paris en mars 2007. Le compte rendu ci-dessous détaille leurs rapports d'avancement.

a) Mise à jour de la Liste indicative du Mozambique

Une réunion du groupe de travail concernant la Liste indicative nationale a été organisée au Mozambique en juin 2008. Cette réunion du groupe de travail a été financée par le FPMA et le Bureau de l'UNESCO à Maputo.

b) Préparation de la proposition d'inscription des ruines de Mbanza Kongo en Angola

Des contacts ont été établis avec les autorités angolaises avec l'aide du Centre du patrimoine mondial. Ce projet est mis en œuvre conjointement avec le Centre du patrimoine mondial, ainsi la contribution du Fonds s'élèvera à 15.000 dollars EU. Le FPMA collabore étroitement avec le Centre du patrimoine mondial pour le versement de cette contribution.

c) Préparation de la proposition d'inscription de l'île de Meroe au Soudan

Le FPMA s'est engagé à apporter son appui à l'élaboration du plan de gestion, en vue de la préparation du dossier d'inscription de l'île de Meroe au Soudan. Certaines activités étant déjà financées par le Centre du patrimoine mondial, des discussions avec les autorités soudanaises sont en cours afin de définir la nature de l'assistance requise.

d) Préparation de la Liste indicative du Lesotho

Le FPMA a versé 20.000 dollars EU au Lesotho en juin 2007 pour préparer la Liste indicative et revoir le cadre juridique du pays. Ces travaux sont conduits en collaboration avec l'Agence sud africaine du patrimoine (South African Heritage Resources Agency).

e) Propositions d'inscription renvoyées, différées et incomplètes

- Un protocole d'accord a été signé avec le Kenya en vue d'une assistance pour la proposition d'inscription renvoyée des Forêts sacrées de Kaya. Un montant de 5.000 dollars EU a été versé en avril 2007 afin de financer le coût de l'expert international recruté par les Musées nationaux du Kenya.
- Des contacts ont été établis avec le Burkina Faso pour finaliser la proposition d'inscription des ruines de Loropeni.
- Le FPMA envisage d'apporter son assistance à la finalisation de la proposition d'inscription de la vieille ville d'Agadez, au Niger.

VI. ETABLISSEMENT DES LIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES

10. Une série de réunions s'est tenue avec des partenaires stratégiques potentiels en vue d'établir des relations de travail. Tous les Etats parties africains à la *Convention* seront contactés afin de leur fournir une mise à jour au sujet du *modus operandi* du FPMA et de son statut actuel. Cette prise de contact sera accompagnée d'une demande de contribution financière au Fonds. Une fois que les brochures sur le FPMA, en cours de préparation, auront été imprimées, elles seront envoyées à l'ensemble des Etats parties à la *Convention*.
11. Le FPMA collabore avec le Centre du patrimoine mondial par le biais de son conseiller technique. Cette collaboration garantit une coordination des activités du patrimoine mondial en Afrique. L'ensemble des Bureaux de l'UNESCO en Afrique ont été informés de l'existence du Fonds.
12. Des discussions ont également été menées avec la Fondation nordique pour le patrimoine mondial (NWHF) au sujet du développement des lignes de conduite du Fonds, et notamment en ce qui concerne les stratégies d'investissement pour le Fonds

de dotation. La NWHF aide également le FPMA à postuler au rang de centre de catégorie 2 de l'UNESCO.

VII. DOCUMENTS STRATEGIQUES POUR LE FPMA

13. Au cours de ces trois à cinq premières années, le FPMA a travaillé au développement d'un cadre pour ses opérations.

a) *Communications et mobilisation des ressources*

Un document concernant la levée de fonds et la communication du FPMA a été établi. Ce document présente les étapes stratégiques nécessaires à la diffusion d'information et à la levée de fonds auprès des Etats parties, des partenaires stratégiques, du secteur privé et de la communauté des donateurs.

b) *Document présentant les activités*

Le NWHF a fourni son assistance pour l'établissement d'un plan stratégique (sous la forme d'une analyse du cadre logique) pour la période 2008- 2010. Un groupe d'experts s'est réuni en mai 2008, afin de finaliser cet important document. Le plan stratégique présente les activités principales du Fonds pour les trois prochaines années. L'accent sera mis sur le renforcement du fonds de dotation et sur le renforcement des capacités, notamment sur les formations portant sur la préparation de propositions d'inscription. Il est prévu d'organiser un cours de formation sur ce thème au Lesotho en novembre 2008. L'UICN, l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial collaborent à l'élaboration d'un programme de formation qui sera appelé à devenir une caractéristique récurrente du Fonds.

c) *Document du cadre opérationnel*

Le troisième document ayant été établi est celui du cadre opérationnel qui présente les structures d'administration et de direction du Fonds.

VIII. REUNION D'INFORMATION

14. Une réunion d'information de toutes les parties prenantes africaines du FPMA s'est tenue à Abuja au Nigéria, du 24 au 25 avril 2008. La réunion a rassemblé 50 Etats parties à la *Convention* ainsi que des représentants des bailleurs de fonds. Les délibérations ont porté sur des sujets intéressant le Fonds et sur les méthodes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du FPMA.

15. La réunion d'information a vu la participation de plus de 50 professionnels de toutes les sous-régions de l'Afrique, du Conseil d'administration du FPMA et de la plupart des représentants africains au Comité du patrimoine mondial, à savoir le Maroc, l'Egypte, la Tunisie, le Kenya, le Nigéria, l'île Maurice. La réunion a porté sur les grandes questions stratégiques auxquelles doit faire face le Fonds africain du patrimoine mondial dans la phase actuelle de son développement :

- a) stratégie de collecte de fonds,
- b) lancement des projets et programmes,
- c) promotion du Fonds auprès des donateurs et du public.

16. La réunion a confirmé la viabilité du Fonds africain du patrimoine mondial comme outil de soutien à l'identification et à la conservation des sites du patrimoine mondial en Afrique, de promotion, de renforcement des capacités et de sensibilisation.

17. La prochaine phase sera axée sur deux objectifs majeurs:
- a) le renforcement institutionnel et opérationnel du Fonds, par l'obtention du statut de Centre de catégorie II lors la Conférence générale de 2009, et par le recrutement d'un personnel professionnel permanent,
 - b) l'accroissement du taux d'exécution des projets grâce au soutien des initiatives, aux subventions mises à disposition pour l'exécution des projets, à l'établissement de liens avec les programmes existants (en particulier le Programme Africa 2009) et de partenariats avec différentes ONGs.
18. Au cours de la réunion l'Égypte et le Nigéria ont annoncé leur décision de contribuer chacun au Fonds pour le patrimoine mondial africain pour un montant de USD 1 000 000.

IX. CONCLUSION

19. Depuis octobre 2007, les ressources du Fonds se sont dirigées vers l'établissement d'un cadre opérationnelle et le développement d'une stratégie visant au renforcement du Fonds pour le patrimoine mondial africain. Le FPMA a également joué un rôle de centre d'information, de nombreux Etats parties ont posé des questions au Secrétariat sur des sujets afférents à la constitution de la Liste du patrimoine mondial et à son organisation.

X. PROJET DE DECISION

Projet de décision : 32 COM 6A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-08/32.COM/6A ;
2. Rappelant les décisions **29 COM 11C.1**, **30 COM 11F** et **31 COM 23B** adoptées respectivement à ses 29e (Durban, 2005), 30e (Vilnius, 2006) et 31e (Christchurch, 2007) sessions,
3. Prend note du rapport d'avancement concernant le Fonds pour le patrimoine mondial africain ;
4. Exprime sa gratitude à l'ensemble des partenaires pour leur encouragement, leur assistance et leurs contributions financières au Fonds pour le patrimoine mondial africain ;
5. Accueille favorablement les résultats de la première réunion d'information organisée à Abuja (Nigéria) les 24 et 25 avril 2008 ;
6. En appelle aux Etats parties à la Convention, à l'Union africaine, aux institutions publiques et privées, et aux organisations gouvernementales et non-gouvernementales de continuer à assister et à contribuer au Fonds pour le patrimoine mondial africain ;
7. Lance un appel à la communauté internationale pour soutenir le Fonds pour le patrimoine mondial africain et sa stratégie de financement afin de permettre que le Fonds de dotation soit consolidé et qu'il soit opérationnel ;
8. Demande au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport d'avancement concernant les activités du Fonds pour le patrimoine mondial africain, pour examen à sa 33e session.